

Département	: 35	IA35000207
Aire d'étude	: Saint Malo	
Commune	: Saint Malo	
Adresse	: digue de Paramé	
Dénomination	: digue	
Appellation et titre	: dite digue de Saint_Malo à Paramé	

Canton : Saint Malo Nord

Coordonnées : lambert0 XO = 0278000 XE = 0280000 YN = 2416000 YS = 2414000

Cadastre : 1982 AI, AL, AM, A

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1995 par Lemonnier Gaëlle

(C) Copyright inventaire général, 1995

HISTORIQUE

Au début du 19^e siècle, le littoral nord des communes de Saint_Malo et Paramé est composé de dunes ou nielles occupées par des moulins à vent et des industries. La digue dans son état actuel, s'étend sur 900 mètres entre la Cale de La Piperie et Rochebonne et a été entièrement construite, ou reconstruite par l'Etat entre 1854 et 1903. Les premiers travaux d'endiguage sont réalisés en 1854 sur le territoire communal de Saint_Malo à l'extrémité est du Sillon, entre la cale de la piperie et le moulin de MM. Halot et Le François. En 1856, l'industriel Palmié achève un ouvrage de défense de 270 mètres dans la continuité de la première digue dite Digue Tourou, visant à protéger ses fours à chaux et autres industries. En 1853, une violente tempête endommage sérieusement les défenses en place. En octobre 1856, l'Etat approuve le projet de continuation de la digue, portant sa longueur à 449 mètres. Les travaux de la Digue des Dunes sont achevés en 1858 par le tronçon de la Digue Lemoine. En 1860, le projet de consolidation de l'épi de la Hoguette est approuvé par décision ministérielle. En 1874, l'administration vote le prolongement de 170 mètres de la digue vers l'est, puis de 390 mètres supplémentaires en 1878. Consciente de l'importance de la digue pour lancer la station balnéaire de Paramé, la Société des Bains de Mer, sous l'impulsion d'Hébert, décide de combler le retrait de 3 mètres de la digue Lemoine pour l'aligner sur la Digue des Dunes. Des escaliers sont construits en 1887 pour accéder à la plage, un projet de garde_corps en bois présenté par Hébert au conseil municipal en 1887 ne sera jamais réalisé. Des bancs sont installés dès 1900, des candélabres en 1909. Pour protéger les nouvelles villas, la digue est réparée en 1887 par l'Etat. En 1903, le projet de réparation de la digue Lemoine jusqu'à l'épi de la Hoguette est réalisé par voie de régie. En 1936, l'administration incorpore au domaine public communal une parcelle du rivage, pour permettre de relier la digue à la cale de Rochebonne.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

COMPOSITION D'ENSEMBLE

Parties constituant : passerelle, promenade

COMMENTAIRE DESCRIPTIF : La digue de Paramé est constituée par un parement en moellons recouvrant une maçonnerie en pierres sèches, reposant elle-même sur le sable de la dune. Cette digue s'étend sur deux kilomètres, entre la cale de la Piperie et Rochebonne, barrée par l'épi de la Hoguette ancré sur des rochers. Au delà de la cale de la Piperie, le Sillon de Saint_Malo est constitué par une digue sur laquelle est installée une route côtière.

HISTORIQUE

Le littoral de Saint-Malo est jusqu'au 18^e siècle un ensemble de dunes ou nielles (plaines de sables gazonnées au bord de la mer) descendant en pente douce jusqu'à la grève. Le littoral, plat et sans abri, n'est pas exploité à l'exception de quelques moulins et fabriques situés près de l'épi de la Hoguette.

Les premiers brise-lames le long du sillon, simples troncs d'arbres plantés dans le sable, datent de 1747. La partie la plus à l'ouest, aux abords des remparts de Saint-Malo est la première concernée par la construction d'un ouvrage de défense, suite à l'aménagement des bassins du port de Saint-Malo. En effet, le voyage de Napoléon III en Bretagne en 1858 marque le début des travaux d'assèchement des Talards et la construction de la Route Royale, appelée la chaussée du Sillon¹.

La partie est du littoral, comprise entre l'épi de la Hoguette et le quartier de Rochebonne, fait l'objet d'un rapport du conseil municipal de Saint-Malo en 1853, soulignant le danger que représentent les dunes de sables envahissant progressivement les terrains à l'arrière, très en dessous du niveau de la mer. On décide alors de renforcer cette langue de terre par une digue. Cette construction qui paraît homogène aujourd'hui ne s'est pas édifiée en une seule fois. La digue a été édifiée en environ un demi-siècle, de 1854 à 1903. Les premiers murs défensifs sont construits par des propriétaires privés désirant protéger leurs terrains des attaques de la mer. L'absence de solidité de ces défenses d'origine privée met fin aux tentatives de défense du littoral par des propriétaires privés, et marque le début de la construction d'une digue par les Ponts-et-Chaussées. Entre 1854 et 1903, l'Etat va édifier un mur de défense long de deux kilomètres. On peut même considérer qu'elle n'est totalement achevée qu'en 1931, date du raccordement de la digue à la cale de Rochebonne.

◇ Première tranche : Les digues privées (1833-1882)

En 1833, les premiers travaux de protection des terrains dunaires sont effectués par M. Tourou, qui donnera son nom au premier tronçon de la digue, à l'ouest de la cale de la piperie. En 1856, l'industriel Palmié achève la construction d'un ouvrage de défense pour son usine de chaux. Ce mur est détruit au cours d'une tempête de mars 1869. Le propriétaire ne pouvant assumer seul la reconstruction du mur de défense, il doit s'en remettre à l'administration des Ponts-et-Chaussées pour construire une digue plus solide. L'ouvrage de défense, qui garde le nom de son initiateur (digue Palmie), s'étend de la croix de mi-grève (extrémité est du parapet du Sillon en Saint-Malo) à la villa " A Dieu Vat ", sur une longueur de 278 mètres.

◇ Deuxième tranche : La cale de la Piperie (1882-1885)

Le prolongement de la digue par les Ponts-et-Chaussées est autorisé par un décret du président de la république de 1885. L'extension de la digue vers l'est est de 20 mètres et permet d'atteindre la cale de la Piperie.

¹ Napoléon III vient en voyage officiel à Saint-Malo en août 1858. Il décide du lancement des travaux du port de Saint-Malo. Le Quai Napoléon, sur 750 mètres le long du Sillon, est achevé en 1865. Il faudra cependant attendre 1885 pour que les deux bassins à flots soient achevés.

◇ Troisième tranche : La digue des dunes (1886)

La langue de sable qui constitue le littoral de la commune de Paramé ne suffit plus à protéger la route impériale et les récentes propriétés qui la bordent. Les éboulements provoquent des dégâts considérables et, suite à une pétition des habitants de Paramé, le conseil municipal décide le 10 novembre 1886 d'entamer une enquête d'utilité publique. Le prolongement est autorisé par le ministre des travaux publics en 1886. La digue des dunes est construite jusqu'à l'épi de la Hoguette. C'est à ce moment que la commune de Paramé décide, sous l'impulsion d'Hébert et de ses amis lotisseurs, d'aménager la digue comme un lieu de promenade. Des escaliers sont construits pour accéder à la plage, des bancs sont installés dès 1900, des candélabres en 1909. Un projet de garde-corps en bois présenté par Hébert au conseil municipal en 1887 ne sera jamais réalisé.

◇ Quatrième tranche : La digue Lemoine (1887-1900)

Pour protéger les nouvelles villas, la digue est prolongée par les Ponts-et-Chaussées jusqu'au Grand Hôtel de Paramé, construit en 1883 sur les terrains de Monsieur Lemoine, propriétaire d'une minoterie. L'ouvrage qui porte le nom de Digue Lemoine n'est pas une vraie digue, mais seulement un mur de soutènement.

◇ Cinquième tranche : La fin de la digue (1903)

La construction de la dernière tranche est une fois de plus prise en charge par les Ponts-et-Chaussées, les propriétaires riverains n'étant pas tous d'accord pour souscrire à cet ouvrage de défense. Les 115 mètres permettant de relier le Casino de Paramé à Rochebonne sont terminés en 1903 et célébrés, car cet ouvrage de défense du littoral est d'abord perçu par les habitants comme une magnifique digue-promenade longue de 1700 mètres.

◇ Sixième tranche : Le raccordement à la cale de Rochebonne (1930-1931)

Le raccordement de la digue des dunes à Rochebonne s'avère nécessaire pour l'utilisation maximale de la cale. Les travaux sont réalisés en 1930 par la commune de Paramé avec le produit de la taxe de séjour. Ce passage permet aussi aux habitants de rue des bains et de la rue des fleurs d'accéder directement à la plage.

Les phases de constructions successives donnent un aspect peu homogène à l'ouvrage. Le revêtement en ciment bétonné récent uniformise la digue, tout en ménageant des jours pour surveiller l'état de la dune recouverte par le perré. Le sommet de la digue est construit deux mètres au-dessus du niveau de la plus haute marée de vive eau. La digue n'est pas à l'abri des destructions liées aux tempêtes. Les dégâts les plus importants ont eu lieu en octobre 1905 : la digue a été démolie par les vagues sur une longueur de 250 mètres entre la Hoguette et Rochebonne. De nombreuses cartes postales ont été éditées cette année là pour montrer l'ampleur du sinistre.

Si la construction de la digue revient aux Ponts-et-Chaussées, il n'en est pas de même pour son entretien: en 1902, un décret du président de la république instaure un syndicat forcé des propriétaires riverains pour l'entretien de l'ouvrage. La taxe prélevée pour assurer les réparations est prélevée suivant un coefficient qui varie selon la zone où l'on se trouve :

la zone 1, au taux de participation le plus élevé correspond à toutes les propriétés riveraines de la digue; la zone 5, qui marque la limite du syndicat, se trouve dans la zone industrielle nord. Le

syndicat devait être géré par un bureau élu, qui ne fonctionna jamais en raison de l'opposition de nombreux propriétaires à ce syndicat forcé. Le nombre de votants n'a jamais dépassé 30. Après la fusion des trois villes, la municipalité décide de prendre en charge le coût des réparations constatées par le syndicat. L'entretien technique de la digue est confié aux Ponts-et-Chaussées.

ANNEXE

ACSM, extraits de délibérations municipales :

- Délibération du 3 mars 1853
- Délibération du 10 juin 1870
- Délibération du 1er juillet 1886.

[illegible]

[Handwritten signatures and notes:]

L. J. [unclear]
J. H. [unclear] = [unclear]
F. [unclear]
R. C. [unclear]
M. [unclear]
N. [unclear]
[unclear]

James A. Smith

Séance publique du Conseil Municipal

de la ville de ~~Orléans~~, tenue le 1^{er} juillet 1889, à 9 heures du soir, en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, conformément aux prescriptions de l'article 18 de la Loi municipale.

Présents, M. M. Guegnot, Blaise, Audren, Saint-Jacques, Hous, Martin, Leguier, Chérel, Richard, Mordelet, Deller, Hamon, Delion, Bonnet, Drie, Bourne, Harant, M. M. Thomazeau, Maguere, et faucons.

Président, M. Deller, M. M. Chérel, M. Hamon.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Objet de vidange pneumatique.

M. Hamon donne lecture au Conseil d'un projet de vidange par le vide, ainsi conçu :

Messieurs, Depuis bien des années on se plaint, avec raison, de voir les matières fécales de nos fosses d'aisances se séparer, soit dans notre port, soit sur nos rochers, soit sur nos grèves.

Municipalité d'ailleurs à un résultat pratique satisfaisant, s'est enquis des différents systèmes employés, et s'est arrêté, comme devant donner satisfaction, à celui-ci. Système

Municipal.

Monsieur le Maire, etc.
Signé, Le Jours, Chef.
Signé, Brunner.
Signé, F. Mado, le 10 Mai 1886.
Monsieur le Maire.

Par délibération en date du 26 Mars 1886, le Conseil Municipal de St-Malo demande l'exécution immédiate des travaux d'amélioration des embarcadères des bords. L'exécution du projet présentée en 1883 par M. L. Lesbinger a été retardée par les études qui ont dû être faites sur les réclamations de la population en vue de l'habitation. Mais ce contre-projet ayant été repoussé par décision ministérielle du 29 Juillet 1885, M. L. Lesbinger a pu réviser le projet définitif d'amélioration des embarcadères du grand bdy et du petit bdy. Ce projet sera soumis avant l'été au Conseil de l'Administration supérieure et un crédit sera demandé afin de pouvoir exécuter les travaux. Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien porter ces renseignements à la connaissance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, etc.
Signé, Le Jours, Chef.
Signé, Brunner.

Il faut en persistant à considérer comme préférable à tout autre l'établissement d'une cale à la rague. M. Lesbinger, en ce qui concerne la mise à l'étude du projet concernant les bords, espère au Conseil toute la gratitude et le préjudice cause à la ville de St-Malo par ces agissements. Il est certain, après tant d'années que rien n'est parvenu à l'achèvement des travaux, le Conseil ne soit le dernier. Mais même, tout en persévérant à l'affirmation sur l'exécution et l'achèvement des travaux, le Conseil estimera sans doute que le moment est venu de réviser l'estimation des réclamations antérieurement formées à l'effet qu'en outre des voies d'accès commodes et sûres du côté de St-Malo, les études portant sur l'établissement complet de tous les travaux propres à assurer la facilité, pour le service du bac, d'une communication sans interruption avec, entre St-Malo et Landerneau, à toutes les marées et à toutes les heures. Il s'encontre de la réalisation de cette condition absolue et indispensable de la permanence des communications, viendra-t-on opposer encore la question d'argent et l'augmentation des dépenses à faire ? Une telle objection ne saurait être faite en considération lorsqu'on envisage les conséquences fâcheuses de l'état de choses actuel, le besoin d'une amélioration urgente, indispensable, s'imposant impérieusement, et le chiffre relativement or mineur de l'exécution des dépenses à faire pour obtenir le résultat complet réclamé. Mais, on ne doit pas perdre de vue que le projet entre St-Malo et

Amend n'est autre chose qu'une objection de la route nationale
N° 168 de Québec, dont l'état a strictement ob-
servé la charge, ainsi que le devoir d'assumer aux popu-
lations qui supportent de lourds impôts, l'usage sans inter-
ruption en l'air. Le Conseil, à l'unanimité, adopte les
conclusions motivées par M^r Hecue, invite M. le Maire
à vouloir bien donner suite prompte et efficace à la présente
délibération, et à la transmettre à M^r le Greffier en la recom-
mandant à sa haute bienveillance.
Il la demande de M^r Martin, le Conseil
décide que les lettres patentes de M. le Procureur, en date
des 19 et 20 Mai 1886, seront transcrits au procès verbal
de la séance, sur le registre des délibérations -
avis sur diverses demandes de

Douces et croissances.
M^r le Maire engage le Conseil à vouloir bien
examiner et motiver son avis sur les demandes de bourses et bourses
des candidats dont les noms suivent:
Le Conseil,

1^o Considérant qu'il est utile de favoriser l'instruction
dans les écoles militaires préparatoires: approuve la demande faite par
M^r le Général Millet en faveur de ses fils Jean et André.
2^o Considérant que M^r Grignon n'a d'autres ressources
que ses appointements, donne un avis favorable à la demande

3^o Considérant les services rendus par M. Millet,
ancien trésorier de la paroisse, lequel n'a d'autres ressources
que sa retraite pour vivre sa famille, donne un avis favorable
à sa demande.
4^o Considérant que M^r Berthiaut a eu de lourdes
charges à supporter, et ne saurait subvenir aux frais que lui

occasionnerait l'admission de son fils à l'école des arts et métiers,
approuve sa demande.
5^o Considérant que M^r Berthiaut est sans fortune et
a une nombreuse famille, qu'il est conservateur du Musée de la
ville et rend pour la de reles services, absolument gratuits, approuve
sa demande.

Credit d'ordre. Gratification à M^r
M^r le Maire expose le Conseil que le Ministre
des Beaux-Arts a accordé à M^r Amiel, professeur de dessin, une
gratification de 150 fr.

Cette somme a été versée à la Caisse municipale.
Il y a lieu d'autoriser le recouvrement de la dite somme.
Le Conseil autorise le recouvrement des 150 fr.
de la Caisse municipale aux mains de M. Amiel.

Commissions à compléter.
Le Conseil nomme: M^r Berger en remplacement de M. Hume.

DOCUMENTATION

Archives

- A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q, domaines de l'Etat (1800-1940).
2Q231, concessions domaniales pour le prolongement de la digue Lemoine (1890-1909).
2Q592, La digue des dunes (1879-1900).
- A.C. Saint-Malo, fonds Paramé, 2M6 : Plan de la cale de Rochebonne, par l'architecte Morcrette, 1919.
- A.C. Saint-Malo : 3O2, fonds Paramé (Projet de construction de la digue : lettre de 1881).
- A.C. Saint-Malo : 3O5, fonds Paramé (digue de Rochebonne de 1919 à 1930).
1919 : Projet de prolongement du dallage de la digue.
- A.C. Saint-Malo : 5O1, fonds Paramé (Autorisation préfectorale de placer 9 candélabres sur la digue, 1909).
- A.C. Saint-Malo : 3R32, fonds Paramé (syndicat de la digue, 1949-1965).

Documents Figurés

- **Plan général de la Digue des Dunes**, Ponts et Chaussées, plan original de 1887, 0,002 par m. A.D. Ille-et-Vilaine, 2Q, 2Q592, La Digue des Dunes.
- **Plan général de la Digue des Dunes**, terrain Caura, auteur: Ponts et Chaussées, calque en couleur original de 1887, 1/500ème A.D. Ille-et-Vilaine, 2Q, 2Q531.
- **Plan de l'éclairage électrique de Paramé**, par la S.A. d'énergie électrique de St-Malo. A.C. Saint-Malo: fonds Paramé: éclairage public de la commune 1097.
- **Plan et coupe des candélabres de la Digue de Rochebonne**, par la SA d'énergie électrique de Saint-Malo, 1908. A.C. Saint-Malo, 1O122.
- **Rochebonne, la plage**, carte postale de 1911, microfilm Paramé, gravures et photographies début 20ème siècle (B.N.: Va 35, tome 2, H124 956).
- **Paramé, la plage**, carte postale de 1911, microfilm Paramé, gravures et photographies début 20ème siècle (B.N. : Va 35, tome 2, H124 948).
- **4738 Paramé- une partie de la digue GF**, carte postale début 20ème siècle (A.D. Ille-et-Vilaine 6Fi Paramé, les plages).
- **10 Paramé- Rochebonne-LL**, carte postale début 20ème siècle (A.D. Ille-et-Vilaine 6Fi Paramé, les plages).

DOCUMENTATION

Documents figurés (suite)

- **Paramé, la plage et les villas**, carte postale début 20ème siècle. In: SCLARESKY Monique, **La Belle époque de la Côte d'Emeraude**, Rennes, Editions Ouest-France, 1984.(p. 140).
- **Paramé, une partie de la digue**, carte postale début 20ème siècle. In: YVON P.J., **Le Grand Saint-Malo, N°2: Paramé, Rothéneuf**. (p. 84 à 102)
- **Les "infortunés" à plat sur la digue de Paramé**, photographie d'illustration. In: ROUILLARD Dominique, **Le Site Balnéaire**, Liège, Mardaga, 1984.(p. 342).

Bibliographie

- BAZOUGE, J.B. **Guide du baigneur et du touriste à St-Malo et St-Servan, Dinard, Paramé, St-Malo**. Saint-Malo: 1865. 166 p.
- DAGNET, Armand. **Au Pays Malouin**. St-Malo: Impr. Bazin, 1924, In 16, 94 p. (p.28 à 30, le sillon entre St-Malo et Paramé).
- GUET, J.M. **Essai sur l'histoire de Paramé**. Vitré: Impr. E. Lécuyer, 1902, 150 p. ill, In 8 (p. 9 : la digue).
- GUILDON, (Jean du). **Paramé et ses excursions**. Paris: Monnier et Cie éditeur, 1886, 108p, In 16 (un chapitre entier consacré à la digue).
- LOYER, N. SENE, J. **L'Architecture et l'urbanisme issus de la mode des bains de mer:1830-1940**.Mémoire de 3ème cycle, UPA Versailles, 1978 (chap. 2).
- LOYER, N. SENE, J. **Naissance des premières stations balnéaires**. *Les Monuments Historiques de la France*, 1978, n°1, p. 44: la digue-promenade.
- **Salut (Le)** , gazette de Bretagne. Journal bi-hebdomadaire de l'arrondissement de St-Malo
A.C. Saint-Malo, fonds des périodiques:
 - 5 février 1909, n°26 :La digue
 - 7 avril 1911, n°28 :L'enquête de la digue
 - 11 avril 1911, n°28 :L'enquête de la digue
 - 1er aout 1913, n°30: L'association de la digue des dunes.
- **Union Malouine et Dinanaise (L')**. Hebdomadaire local
A.C. Saint-Malo, fonds des périodiques :
 - 24 juillet 1887
 - 4-5 novembre 1911

DOCUMENTATION

Bibliographie (suite)

- VERCOUTERE, A. **La digue de Saint-Malo, hier et aujourd'hui.** *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo*, année 1991, p. 330-37.

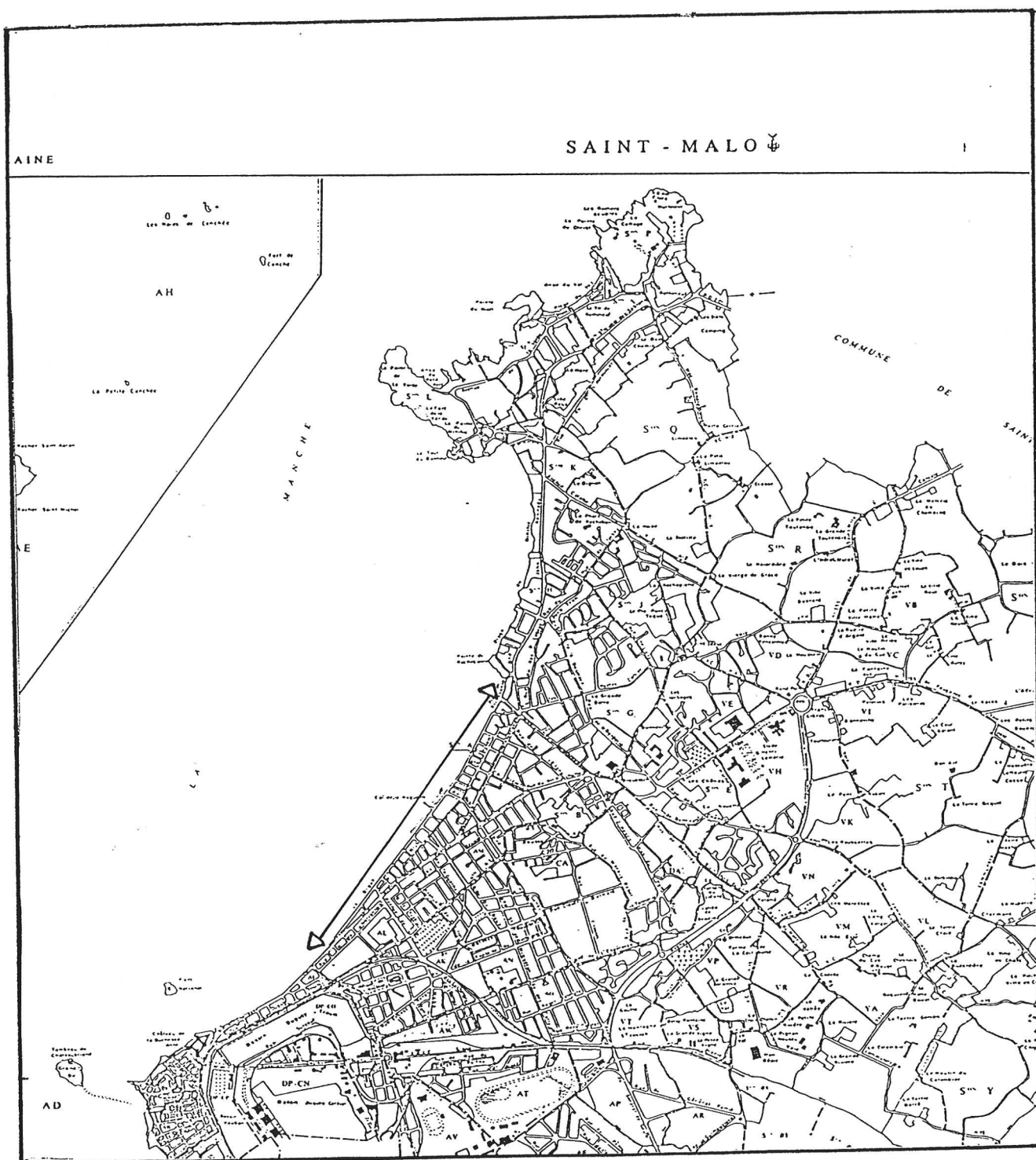
- YVON, P.J., **Le Grand Saint-Malo, N°2: Paramé, Rothéneuf, Combours** : ATIMCO, 1993, 193 p. (p.100 à 111).

- PASQUIER, Jean-Yves; PEINAUD, Laurent. **Etudes sur la Digue dite de Paramé, depuis le lieu-dit de la Croix de Mi-Grève jusqu'à Rochebonne.** Rapport SOCOTEC, mars 1995.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl. I	Extrait cadastral de 1982, tableau d'assemblage n°1.	
Doc. 1	Plan général de la digue des Dunes, suite à la demande de M. Dobbé, 1875 (A.D. 35, 2Q 585)	96 35 00372 X
Doc. 2	Plan des terrains de MM. Tréhu, La Haye et Madiot, sur la digue des dunes, plan en couleur, 1889 (A.D. 35, 2Q 585)	96 35 00373 X
Doc. 3	Amélioration du boulevard Hébert, plan général, 1912 (ACSM, fonds Paramé, O, voirie urbaine).	96 35 00274 X
Doc. 4	Affiche de vente aux enchères d'un terrain domanial sur la digue des dunes, 1899 (A.D. 35, 2Q237).	96 35 00389 X
Doc. 5	Paramé-la plage, vue d'ensemble. Carte postale début 20e siècle (AP.)	96 35 00155 X
Doc. 6	La marée montante et la digue à l'Hôtel Alba, illustration du guide touristique <i>Guide Album Memento</i> de 1920 (ACSM, 47S).	96 35 00720 X
Doc. 7	La digue et la marée montante devant la pension Saint-Hilaire, illustration du guide touristique <i>Guide Album Memento</i> de 1920 (ACSM, 47S).	96 35 00722 X
Doc. 8	Saint-Malo-Les villas sur la digue. Carte postale début 20e siècle (AP.)	96 35 01424 X
Doc. 9	Bournemouth, pier approach, carte postale début 20e siècle (ACSM, fonds Hémar, non coté).	97 35 00363 X
Doc. 10	Bournemouth, from east cliff, carte postale début 20e siècle (ACSM, fonds Hémar, non coté).	97 35 00320 X
Doc. 11	Plan de la cale de Rochebonne, par Morcrette, architecte de la ville, 1919 (ACSM, fonds Paramé, 2M6).	
Doc. 12	Paramé, la digue en construction. Photographie anonyme (MBR).	
Doc. 13	Paramé, la digue après le raz de marée du 29 octobre 1905. Carte postale, début 20e siècle (DAU, Saint-Malo).	
Fig. 1	Vue d'ensemble de la digue de Paramé	96 35 01571 X

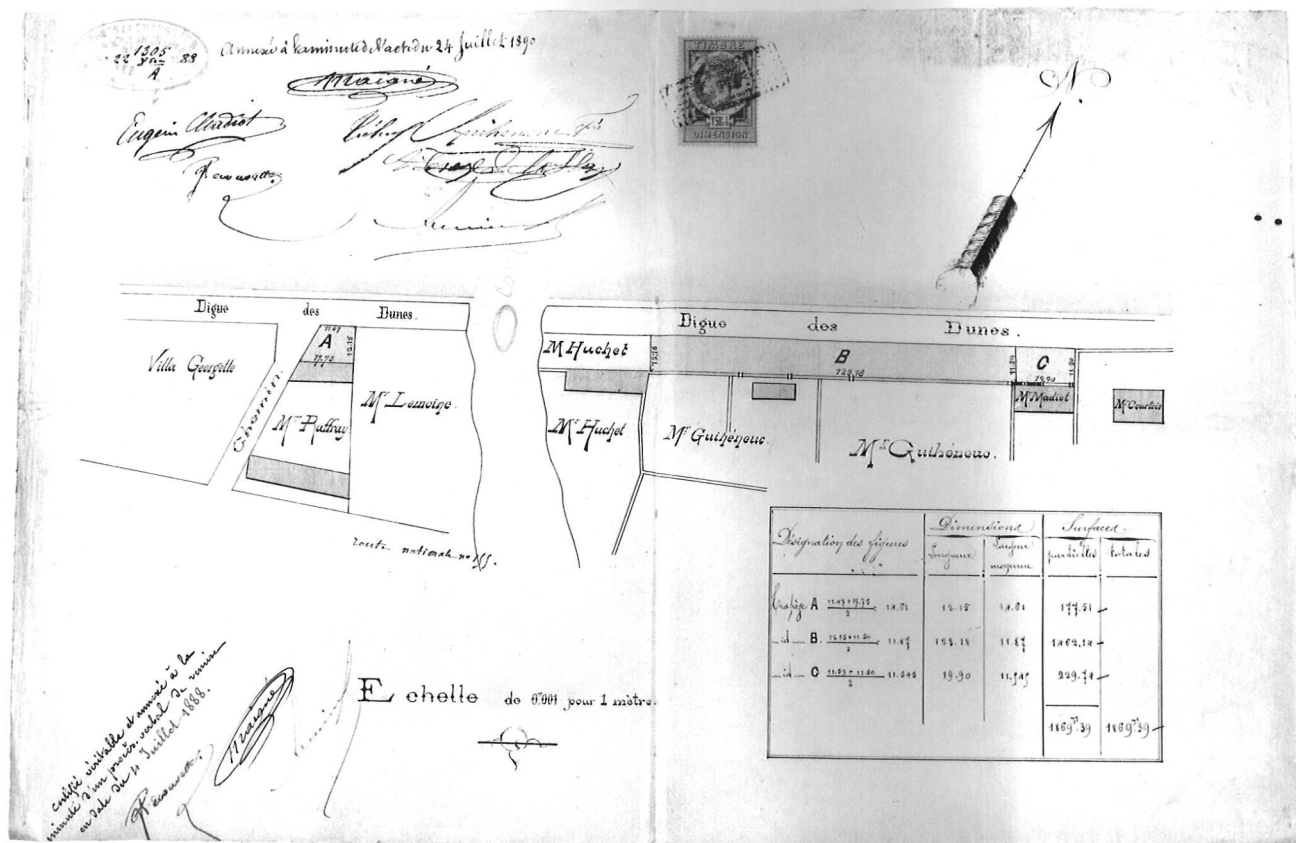
Pl. I : Extrait cadastral de 1982, tableau d'assemblage n°1.



digue dite digue de Saint-Malo à Paramé

Doc.2 Plan des terrains de MM. Tréhu, La Haye et Madiot, sur la digue des Dunes, plan en couleur, 1889

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
96 35 0373 X

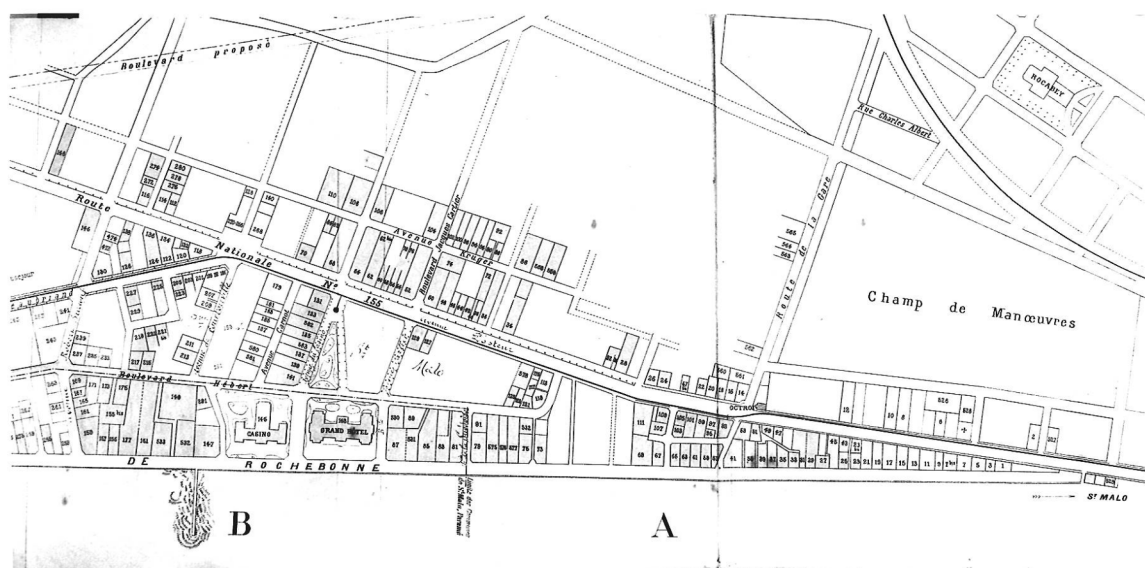


digue dite digue de Saint-Malo à Paramé

Doc.3

Amélioration du boulevard Hébert, plan général, 1912

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
96 35 0274 X



digue dite digue de Saint-Malo à Paramé

Doc.4 **Affiche de vente aux enchères d'un terrain domanial sur la digue des Dunes, 1899**

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
96 35 0389 X

DÉPARTEMENT
 D'ILLE-ET-VILAINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre

DE SAINT-MALO

Vente aux Enchères Publiques
D'UN TERRAIN
 Distaît de la DIGUE DES DUNES
SITUÉ A SAINT-MALO
 Et appartenant à l'Etat (Loi du 1^{er} juin 1864)

Le Jeudi 24 Août 1899, à deux heures, en l'Hôtel de la Sous-Préfecture, il sera procédé par M. le Sous-Préfet, spécialement délégué à cet effet par M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine, en présence de M. le Directeur des Domaines et de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Rennes, ou de leurs représentants, à la Vente aux enchères publiques, en un lot, sans adjudication préparatoire, de l'immeuble ci-après désigné, distrait de la **Digue des Dunes**, en face du Calvaire du Sillon, et remis au Domaine par l'Administration des Ponts et Chaussées, le 8 Juin 1896. Cet immeuble est inscrit sous le n° 1069 du Sommier des biens non affectés à un service public, tenu à la Direction des Domaines de Rennes. Il n'est pas affermé.

COMMUNE DE SAINT-MALO DÉSIGNATION :

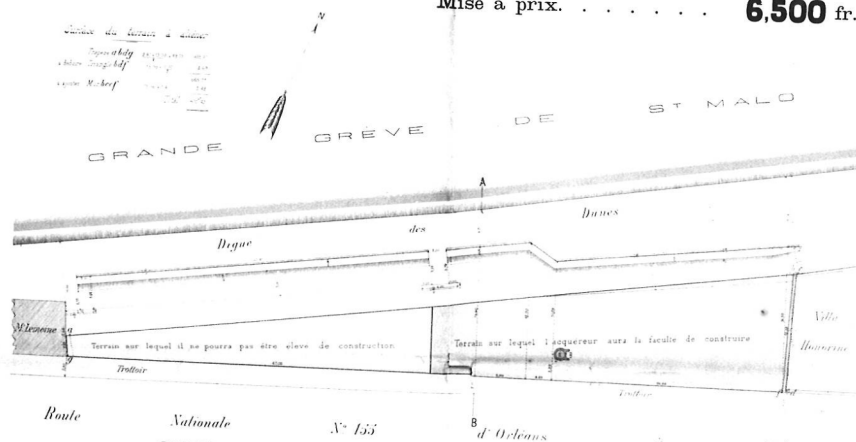
UNE PARCELLE DE TERRAIN, située en façade de la Route Nationale n° 155 d'Orléans à Saint-Malo, au Sud, et de la Digue des Dunes, au Nord, inscrite sous les n° 59° et 40°, section B, en plan cadastral de Saint-Malo, au Sud, et de la Digue des Dunes, au Rochebonne; à l'Est, par le parement est du mur de clôture de la Villa Honorine; au Sud, par la route nationale n° 155; et à l'Ouest, par la maison Lemoine. — Il forme un quadrilatère limité par les lignes rouges: a, c, e, g, sur le plan dressé par le service des Ponts et Chaussées, le 8 juin 1896, et dont un calque demeurera annexé au procès-verbal d'adjudication.

Superficie : 37 cent soixante-dix mètres carrés.

Superficie : Six cent soixante-dix mètres carrés 670 m. c.

Mise à prix. **6,500 fr.**

Mise à prix. **6,500 fr.**



CONDITIONS PRINCIPALES DE LA VENTE

[illegible]

On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Rennes et au Bureau des Domaines de Saint-Malo.

APPENDICE 2
BONNE AU CHARGE D'UNE

Pour le Préfet :
Le Secrétaire général délégué,
A. FRIZE.

A Rennes, le 14 juin 1899.
Le Directeur des Domaines,
A. LAMBERT.

digue dite digue de Saint-Malo à Paramé

Doc.5 Paramé, la plage, vue d'ensemble.
Carte postale début XXe siècle

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
96 35 0155 X



digue dite digue de Saint-Malo à Paramé

Doc.6 La marée montante et la digue à l'Hôtel Alba, illustration du guide touristique "Guide Album Memento de 1920"

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
96 35 0720 X



*La marée montante et la Digue à l'Hôtel Alba
Confort moderne, Service petites tables, Cuisine renommée*

*Rising tide and dike facing "Alba" Hôtel
Modern comfort - Separate tables - Good cooking
Man Spricht Deutsch - English Spoken*

digue dite digue de Saint-Malo à Paramé

Doc.7

La digue et la marée montante
devant la pension Saint-Hilaire,
illustration du guide touristique
"Guide Album Memento de 1920"

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
96 35 0722 X



La Digue et la marée montante devant la Pension St-Hilaire - The sea beating against the Dike
Pension de Famille **ST-HILAIRE** { Cuisine soignée, prix modérés, vue splendide et terrasse sur mer
M^{me} Janowska, Pr^{te} sur la Digue { Excellent table, moderate terms, fine view and terrace on sea

digue dite digue de Saint-Malo à Paramé

Doc.8 Saint-Malo. Les villas sur la digue.
Carte postale début XXe siècle

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
96 35 1424 X



Saint-Malo — Les Villas sur la Digue — Villas on the dike

digue dite digue de Saint-Malo à Paramé

Doc.9 Grande Bretagne. Bournemouth, pier approach. Carte postale début XXe siècle

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
97 35 0363 X



digue dite digue de Saint-Malo à Paramé

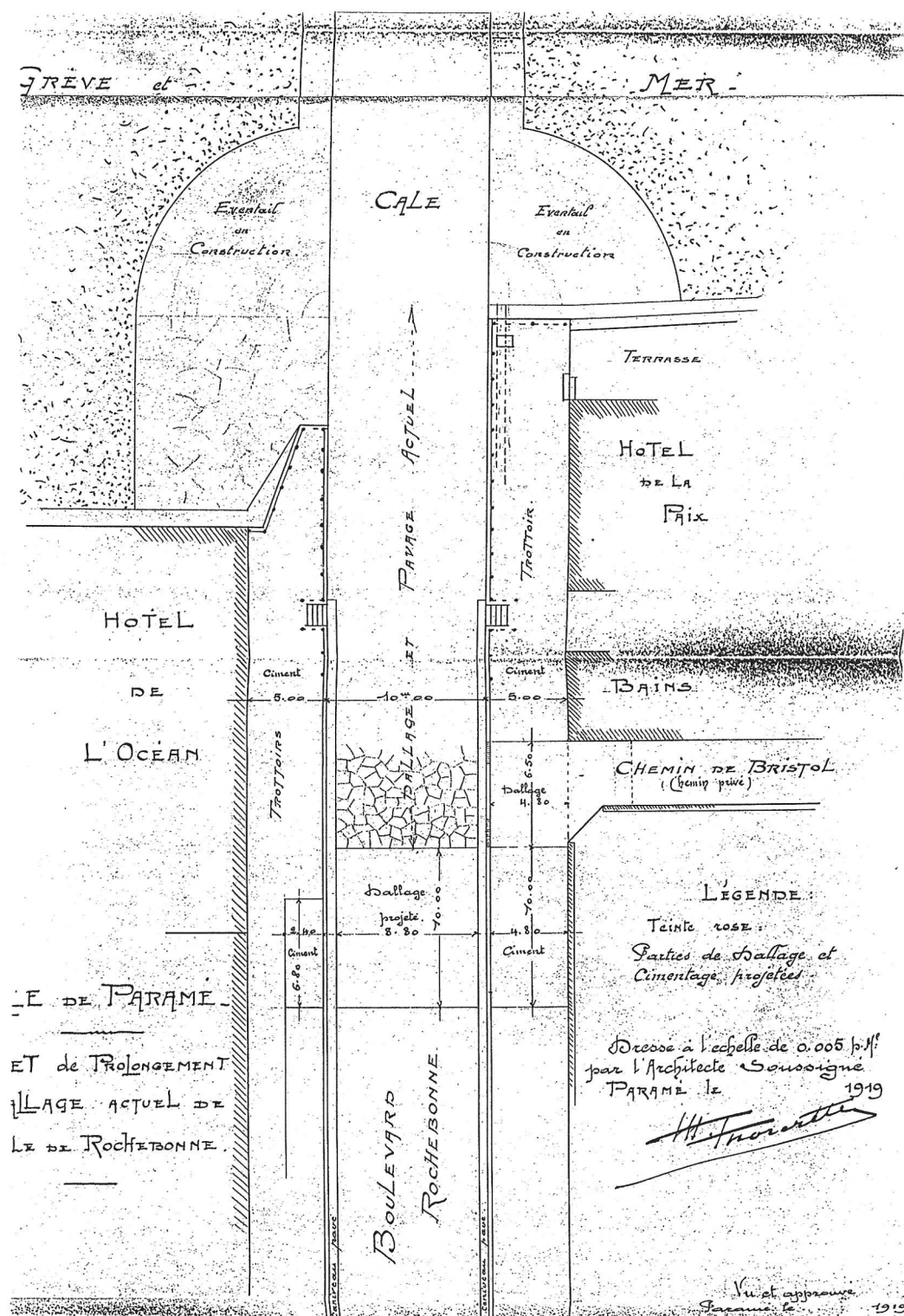
Doc.10

Grande Bretagne. Bournemouth,
from east cliff. Carte postale début
XXe siècle

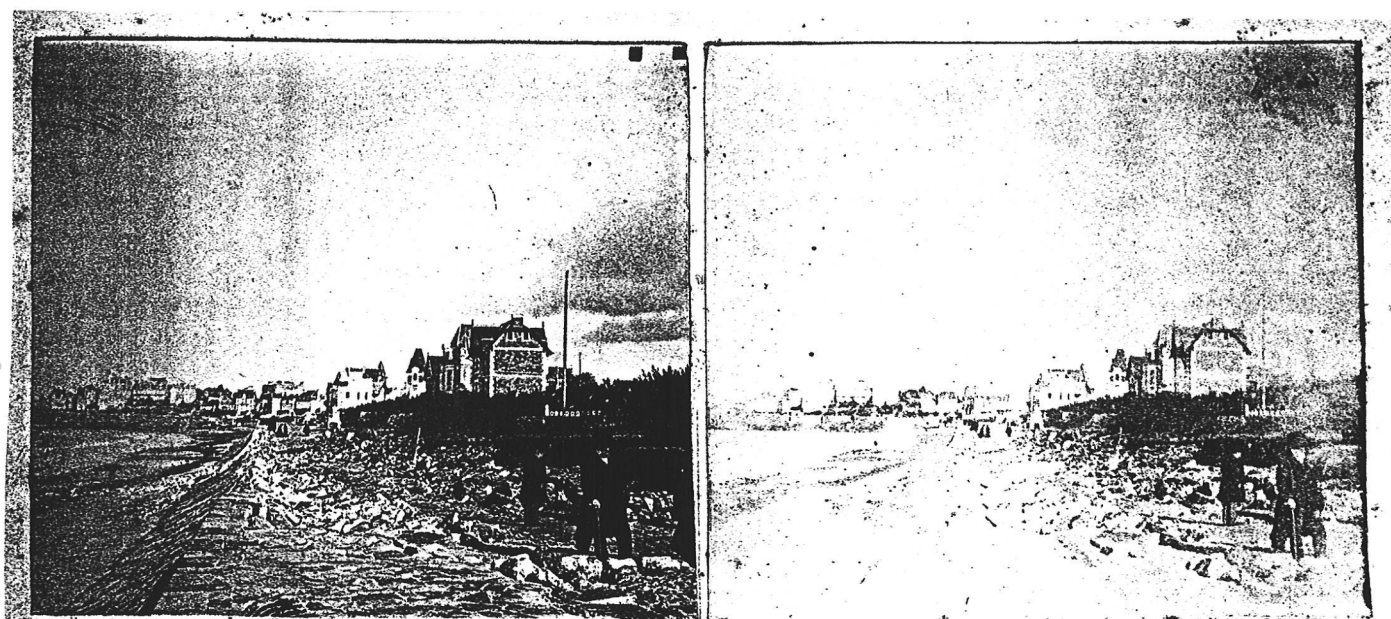
Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
97 35 0320 X



Doc. 11 : Plan de la cale de Rochebonne, par Morcrette, architecte de la ville, 1919 (ACSM, fonds Paramé, 2M6).



Doc. 12 : Paramé, la digue en construction. Photographie anonyme (MBR).



*Saint Malo 35 - la digue en construction,
Paramé*

Doc. 13 : Paramé, la digue après le raz de marée du 29 octobre 1905. Carte postale, début 20e siècle (DAU, Saint-Malo).

Côte d'Émeraude

810 - Paramé - La digue après le raz de marée du 29 octobre 1905



digue dite digue de Saint-Malo à Paramé

Fig.1 Vue d'ensemble de la digue de
Paramé, de Rochebonne vers l'ouest

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
96 35 1571 X

